

le 15 Novembre 2021,

A Madame la présidente de l'association des parents d'élèves de l'école La Bastide,

Aux représentants des parents d'élèves de l'école maternelle J-C Gouze,

Aux représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire J-C Gouze,

Aux représentants des parents d'élèves de l'école maternelle des Garosses,

Objet : Organisation du temps scolaire – rentrée 2022

N/Ref : JPD/ MD/

Madame, Monsieur,

Dans la perspective de la préparation de la rentrée scolaire 2022 et conformément au cadre réglementaire en matière d'organisation du temps scolaire des écoles, les services académiques de l'Education Nationale renouvellent les procédures consultatives au terme des trois ans de fonctionnement sur un même mode d'organisation de la semaine scolaire.

Ces procédures permettront soit de renouveler l'organisation de la semaine scolaire telle qu'elle existe déjà sur 4.5 jours (régime de droit commun), soit d'envisager une modification de la répartition hebdomadaire des 24 heures d'enseignement obligatoire si toutefois les conditions requises sont réunies (régime dérogatoire au droit commun).

Il me semble nécessaire de mettre en œuvre une concertation locale. Aussi, je souhaite recueillir l'avis des parents d'élèves sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée prochaine.

Par conséquent, je sollicite votre soutien et vous demanderai de bien vouloir effectuer un sondage auprès des parents d'élèves sur ce sujet. Mes services se tiendront à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration du questionnaire commun à visée des parents.

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



LE MAIRE,
Jean Paul DELMAS